



AVJJ

ASSOCIATION VAUDOISE
DE JUDO ET JU-JITSU



CAHIER DES CHARGES CHAMPIONNATS VAUDOIS INDIVIDUELS DE JUDO

REMARQUES GENERALES

L'AVJJ au travers de son comité est l'organisatrice des Championnats Vaudois sur le plan technique. Elle est seule habilitée à prendre toutes les décisions pour les éventuels problèmes imprévus lors des Championnats.

L'organisateur local se met à la disposition de l'AVJJ pour tous les problèmes d'intendance qui découlent de ces Championnats.

Le travail, les responsabilités et les obligations financières sont partagés entre l'AVJJ et l'organisateur local selon le présent cahier des charges.

L'organisateur doit donner accès à la salle 1 heure avant l'heure de la première pesée.

L'organisateur doit laisser un accès direct au véhicule du comité AVJJ.

Association Vaudoise de Judo et Ju-Jitsu

p.a. François Chavanne

Ch. du Moléson 12

Penthalaz 1305

info@judo-vaud.ch

BUTS :

Le Championnat Vaudois Individuel est organisé pour écoliers(ères) A et B, espoirs, juniors et élites, selon les catégories FSJ officielles. Les personnes suivantes sont autorisées à participer : tout judoka affilié à un club/école, membre de l'AVJJ et titulaire d'une licence FSJ annuelle valable. Il n'est pas possible de participer à plus d'un championnat cantonal par année civile.

Les buts de ces championnats sont les suivants :

- Pour les écoliers(ères), cela fait partie de la sélection du cadre cantonal et pour certains tournois.
- Pour les espoirs, juniors et élites, le tournoi est reconnu par la FSJ, de ce fait les points marqués sont inscrits pour les passages de grades.
- De permettre au public d'avoir le plaisir de voir évoluer les meilleurs judokas du canton.

	ORGANISATEUR	AVJJ
PERSONNEL	☐ Transport, montage et démontage des tatamis ☐ Remplissage des feuilles de combats ☐ Gestion informatique du programme d'arbitrage ☐ Avertir la permanence d'ambulances et hôpital le plus proche ☐ Tenue de la buvette ☐ Samaritains ☐ Nettoyage des tatamis et pharmacie	☐ Arbitrage ☐ Inscription ☐ Pesée ☐ Table centrale ☐ Gestion des participants ☐ Médecin
ADMINISTRATIF	☐ Obtention de toutes les autorisations nécessaires pour le déroulement de la manifestation auprès des autorités compétentes ☐ Annonce auprès des médias locaux	☐ Annonce du championnat auprès de la FSJ ☐ Gestion des inscriptions des combattants ☐ Toute correspondance avec les membres de l'AVJJ ou avec la FSJ
MATERIEL ET LOCAUX	☐ 4 surfaces de combats, tatamis de 9x9m, 4 chaises utilisables sur les tatamis ☐ 1 table et 4 chaises par surface de combat, stylos et multiprises	☐ Réservation et gestion des tatamis ☐ Podium AVJJ

	☐ Surface d'échauffement de 6x6m (tapis de gym) ☐ Vestiaires et WC femmes / Vestiaires et WC hommes ☐ Espace « Samaritains » ☐ Local pesée femmes avec électricité, 1 table et 2 chaises ☐ Local pesée hommes avec électricité, 1 table et 2 chaises ☐ Table centrale ; 1 table, 6 chaises, sonorisation, 1 micro sans fil, multiprises et 1 poubelle ☐ Arbitres : Vestiaire, 1 table et 6 chaises en salle ☐ Inscription : emplacement à l'entrée, 1 table et 2 chaises et 1 multiprise ☐ Signalisation indicative ☐ Gradins et WC spectateurs ☐ Accès internet ☐ Buvette	☐ 2 balances ☐ Matériel pour les tables : ordinateurs et écrans ☐ Ceintures rouges et blanches ☐ Médailles ☐ Matériel informatique (FSJ) ☐ Annonce de déroulement et des combats
REPARTITION DES RECETTES	☐ Recettes de la buvette ☐ Subventions, sponsorings ou dons obtenus par le club ☐ Eventuelles tombolas, loteries, etc.	☐ Finances d'inscription
REPARTITION DES DEPENSES	☐ Frais de locaux et matériel selon cahier des charges ☐ Autorisations ☐ Samaritains	☐ Achat des médailles ☐ Frais d'arbitrage ☐ Indemnités du médecin ☐ Restauration du personnel de l'AVJJ (bons de collation)

Ce règlement annule et remplace celui du 29 juin 2005 à Epalinges, le 14 août 2025

Le président
François Chavanne

Le responsable des championnats
Corinne De Pascale